



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 14 mai 2009

La présidente, Mme Christine Girod-Baumgartner, ouvre la séance à 20h00, à la Salle communale. Elle salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Elle remercie M. Roger Demont, huissier suppléant et les employés communaux pour la préparation de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 63 Conseillers et Conseillères. Il y a 10 excusés (Mmes Barakat Nadin et Thévenaz Marika. MM. Bovon Jean-Michel, Calabrese Daniel, Chuffart Michel, Dewarrat Noël, de Hadeln Moritz, Haussauer Philippe, Lieber Arthur, Pittet Jean-Gabriel), un absent (M. Bigler Arthur).

La présidente s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, elle déclare que le Conseil peut valablement délibérer et demande à chacun de bien vouloir utiliser les nouveaux micros mis à disposition, ceci afin de faciliter la compréhension de chacun et le travail de la secrétaire. La présidente invoque la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le bureau du Conseil a reçu une motion et un postulat.

Motion de Mme Sara Petraglio intitulée «Pour des achats publics équitables et responsables». La présidente lui demande si elle désire développer sa motion séance tenante. Mme Petraglio répond par l'affirmative.

Postulat de M. Jean-Michel Favez demandant que «La Municipalité initie un sondage populaire à l'échelle du district avant que le Conseil régional ne se prononce sur le projet de patinoire à Saint-Cergue». ».La présidente lui demande s'il désire développer son postulat séance tenante. M.Favez répond par l'affirmative.

La motion et le postulat seront ajoutés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de cette séance est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 2 avril 2009.
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. Préavis municipal N° 55 relatif à la fusion des Services du feu des communes de Begnins, Coinsins, Gland et Vich.
6. Préavis municipal N° 60 relatif à l'agrandissement et à l'aménagement de la bibliothèque pour accueillir les classes de l'Etablissement primaire de Gland.

Première lecture

7. Préavis municipal N° 61 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2010.
8. Préavis municipal N° 62 relatif au plan partiel d'affectation «La Falaise II» et son règlement.

Divers

9. Etude de la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Claudine Bovet intitulé «Réaffectation de la "Maison Rose" et de sa parcelle».
10. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marc Waeger «Pour l'intégration du Chemin du Lavasson dans la zone 30/secteur nord de la ville».
11. Postulat de M. Philippe Martinet « Mobilité douce à Gland».
12. Motion de Mme Sara Petraglio «Pour des achats publics équitables et responsables».
13. Postulat de M. Jean-Michel Favez «Pour que la Municipalité initie un sondage populaire à l'échelle du district avant que le Conseil régional ne se prononce sur le projet de patinoire à Saint-Cergue».
14. Divers + Propositions individuelles.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 2 avril 2009.

La présidente apporte un rectificatif concernant M. Balmat. Lors de cette séance, il a été indiqué que M. Balmat était absent. Son excuse envoyée en temps voulu par courriel n'est parvenue au Bureau que plus tard et c'est la raison pour laquelle cette erreur est survenue. M. Balmat était donc excusé.

La discussion est ouverte.

- **M. Favez:** souhaite les corrections suivantes lors de son intervention en page 11, 6^e ligne: Dès lors que ces attaques émanent par ce biais d'un membre de notre Conseil, qui plus est (il faut biffer député, mot pas indiqué) *du même groupe que la majorité de notre Municipalité, a de quoi interpeller les autres Conseillers, particulièrement, j'imagine, ceux des autres groupes*. 8^e ligne: La très grande liberté de penser et d'action des membres du GdG est connue, *mais* on peut se poser la question du soutien *au Conseil régional* du plus grand groupe de notre Conseil. 11^e ligne: Ce qu'il leur permettrait alors de faire entendre clairement leurs voix dans *ce* dossier comme *dans* celui de l'horaire d'ouverture des commerces.

Les corrections seront portées au procès-verbal de ce soir.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 2 avril 2009.

3. Communications du bureau

- Le 6 avril, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance de ce soir. Lors de cette séance, la Municipalité a demandé un délai au mois de septembre pour la réponse au postulat de Mme Catherine Labouchère «Pour une intégration de nos aînés». Il a été accepté par le Bureau, il coïncidera avec la réponse sur le postulat de Mme Arlette Roy concernant «l'étude sur le logement pour seniors».

Dans cette séance, le bureau du Conseil et la Municipalité ont défini ensemble un mode de travail concernant le travail des commissions, plus particulièrement l'étude des préavis. Désormais, sur le préavis soumis au Conseil communal, figurera la date et l'heure réservées à la commission. Ainsi, les Conseillers s'annonçant pour l'étude d'un préavis pourront directement noter ces informations au moment de la discussion dans les groupes. Ce mode de faire facilitera l'organisation de la commission. Les motionnaires ou postulants, qui sont de droit membres

dans les commissions, seront contactés auparavant afin que la date soit fixée d'entente avec le Municipal concerné.

Le but de cette démarche est de dynamiser l'engagement personnel des Conseillers, éviter de se trouver bloqués pour des questions d'absences, de vacances ou autres raisons, éviter le report des préavis sous prétexte d'absences. Le Bureau souhaite également rappeler aux Conseillers communaux que la première lecture doit être utilisée pour ouvrir le débat et nourrir la réflexion. La présidente remercie les Conseillers pour leur travail et rappelle que l'engagement politique est au service de la collectivité, pour le bien de la Commune.

Il a également été convenu que deux fois par année, Bureau et présidents de groupe se réunissent pour discuter du fonctionnement des organes législatifs et exécutifs.

- Le 8 avril, votre présidente a reçu des mains du président du Collectif de soutien et de défense des «Sans Papiers de la Côte», une pétition signée par 569 personnes. Le texte de cette pétition demande aux Autorités de Gland:

1. de soutenir la régularisation des travailleurs sans statut légal, disposant d'un contrat de travail conforme, cotisants aux assurances obligatoires.

2. de promouvoir le respect de la réglementation du travail de la part de tout employeur qui engage à Gland une personne sans statut légal, notamment dans le secteur domestique.

3. de garantir aux migrants en situation irrégulière l'accès aux prestations sauvegardant la dignité humaine (accès à l'aide d'urgence, à la protection juridique, aux soins, à l'éducation)

Conformément à notre règlement, cette pétition sera transmise à une commission du Conseil communal pour son étude. Cette Commission sera nommée en juin prochain.

- Le 8 mai, la présidente a représenté le Conseil communal au repas de soutien du FC Gland qui a réuni plus de 350 personnes à Montoly.

- Le 13 mai, la présidente a participé à l'assemblée générale de la Société de développement.

- Les nouvelles listes d'adresses des membres et des commissions du Conseil ont été jointes à la convocation de ce soir, merci de bien vouloir contrôler et signaler toute erreur directement à la secrétaire.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegny, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Personnel communal:** le 1er mai, Mme Tiziana Yammouni a été engagée en qualité de secrétaire à 50% aux affaires scolaires, parascolaires et jeunesse. Le 4 mai, en qualité d'assistante en information documentaire à 50%, Mlle Céline Dubouloz, poste partagé entre l'Etat et la Commune, 25% chacun. Prochaines arrivées en juin: M. Virgile André, aide-comptable à 100% et Mme Gisèle Rodriguez secrétaire à 50% aux Service Bâtiment et Urbanisme (SBU) et Service Infrastructure et Environnement (SIE). Recrutements en cours: un poste de «Conseillère école/famille» à 50%, poste partagé entre les Etablissements de Begnins, Genolier et Gland, recherche de jeunes étudiants pour le nettoyage des écoles et d'auxiliaires pour la PauseDéjà soit, deux personnes à 3h30 par jour, deux personnes à 2h par jour et une personne à 2h45 par jour.

- **Naturalisations facilitées:** accordées à M. Steve De Kimpe le 29 avril 2009 et le 6 mai 2009 au jeune Fabio Gonçalves Sarmiento.

- **Réseau des Toblerones:** le Conseil intercommunal du Réseau des Toblerones a accepté le 12 mai la politique tarifaire. Cette politique tient compte de plusieurs facteurs: a) le revenu du ménage, b) la composition du ménage soit, le nombre d'adultes et le nombre d'enfants à charge jusqu'à 18 ans, c) le nombre d'enfants placés pour les fratries. Le Conseil intercommunal a accepté le plan de développement qui est le même que celui déposé à la Fondation de l'accueil de jour des enfants (FAJE). Il devra être revu mais permet, dès à présent, au Comité directeur d'aller de l'avant dans l'ouverture des places. La prochaine séance aura lieu le 30 juin.

Il sera possible de consulter les tarifs sur internet en allant sur www.reseautoblerones.ch.

- **Ouverture des commerces:** le règlement communal a été ratifié par le Conseil d'Etat, publié pour le délai référendaire. Il est maintenant applicable et des courriers ont été adressés à tous les commerces de la Commune rappelant les heures d'ouverture: le vendredi jusqu'à 19h et le samedi jusqu'à 18h.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Instruction publique:** à la demande de dérogation à la loi scolaire, formulée par le Conseil d'Établissement appuyant la position des enseignantes concernées, la chef du Département de la formation, de la jeunesse et la culture a accepté le 1^{er} avril cette dérogation. Ainsi, dès la rentrée d'août, les horaires du cycle initial seront harmonisés avec ceux des cycles primaires. L'école aura lieu durant quatre matins pour la 1^{ère} année enfantine et, durant quatre matins et quatre après-midi pour la 2^e année enfantine, le mercredi restant libre.
- **Jeunesse:** Monsieur Youcef Barkat a été engagé au 1^{er} juin par «Espace prévention La Côte» en tant que travailleur social de proximité. Ce poste comprend un volet de prévention dans différentes communes du District. Un deuxième volet concerne son engagement à 20% pour la ville de Gland et ses missions seront: a) favoriser les liens entre les jeunes de 12 à 25 ans de la Commune et le réseau social et communautaire, b) d'assurer une présence sur le terrain dans les lieux de rassemblement des jeunes, c) de promouvoir et soutenir des projets d'animation dans les quartiers, d) de faire remonter les informations pertinentes du terrain concernant les phénomènes émergents à la responsable d'Espace prévention et à la Municipalité de Gland.
- **Culture:** l'association «Les concerts de Gland», menée par Jean-Marc Grob, directeur du Sinfonietta est née. Grâce à ce petit groupe de personnes, la musique classique sera toujours au rendez-vous, six dimanches par année, au Théâtre de Grand-Champ.
- **Intégration:** L'exposition «Gland, une fenêtre ouverte sur le monde» ouvrira ses portes le 15 mai avec vernissage à 18h. Le bar sera tenu par des membres de la Commission d'intégration. Environ 90 photos amateurs des pays du monde ont été sélectionnées par un jury composé de plusieurs membres du Photoclub de Gland, d'une représentante de la Commission d'intégration et de Mme Golaz. L'objectif de cette exposition est de créer des liens entre citoyens et étrangers de notre commune. Les lauréats seront choisis par le public et recevront des prix attrayants offerts par des entreprises glandoises.
- **Fête des voisins:** soutenue pour la deuxième fois par la Commune de Gland. Elle aura lieu le 26 mai. Elle a pour but de faciliter les contacts, de développer la convivialité, l'entraide et la solidarité. Toute personne désireuse d'organiser une petite fête dans sa rue, son immeuble ou son quartier peut demander le matériel au Greffe municipal ou télécharger les documents sur le site de la Commune.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Sport:** concernant la patinoire, le Conseil communal de Saint-Cergue a accepté le crédit d'étude pour l'établissement d'un concours. Ce concours va débuter durant l'été et devrait être rendu en fin d'année. Le Conseil régional a déposé un préavis pour sa participation en principe à hauteur de Fr. 60'000.--; la décision de savoir s'il participe sera prise le 24 juin. Il y aura également une participation de la ville de Nyon. Un groupe «Finances» étudie la meilleure méthode de financement pour la patinoire: société anonyme ou autre? Il remettra ses différentes propositions pour la fin du concours. En fonction du choix fait, il faudra passer devant l'ensemble des Conseils communaux afin qu'ils se prononcent.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments)

Apporte des précisions concernant le retrait provisoire du préavis «Villa Prangins -La Crique». Au dernier moment, les interlocuteurs du Golf ont désiré une convention avec la Commune afin de grouper tous les sujets gérés en commun, spécialement la recherche d'eau potable, les sentiers piétonniers, leur parking et leur «Petit jeu» en projet sur leur parcelle. La Municipalité a décidé de ne pas venir devant le Conseil avec un projet de convention uniquement mais plutôt avec la convention lorsqu'elle sera signée.

- **Place de la Gare:** l'enquête publique pour la couverture des quais et des salles d'attente a eu lieu. Il y a des opposants, les CFF les rencontreront avec pour risque de voir prolonger la procédure mais le début des travaux restent pour fin octobre, mise à disposition de ces aménagements début 2010. La Municipalité espère arriver avec le projet Gare Nord en même temps que ces travaux. Les 22 et 23 juin à 19h00 auront lieu à la Grande salle, deux séances de concertations publiques avec présentation du projet et atelier selon les thèmes à traiter. Actuellement, les CFF entreprennent des travaux d'élargissement du quai 3, direction Genève.
- **Concours «Bâtiment infrastructures et locaux polyvalents»:** 7 projets ont été rendus et correspondent à ce tout ce qui avait été demandé. Le jury dont font partie MM. Fargeon et Genoud se réunira les 28 et 29 mai pour désigner le lauréat.
- **Plan partiel d'affectation de la Chavanne:** mise à l'enquête publique courant juin. L'étude du bâtiment plurigénérationnel sera menée en parallèle avec l'étude de celui projeté à cet endroit.
- **«Maison rose»:** présentation du planning des travaux, comme promis à la Commission. A l'interne, la définition des objectifs est terminée. Viennent ensuite les mandats extérieurs pour les études préliminaires sur l'emplacement (géomètre, éventuellement géologique) puis le marché public avec l'étude du projet et son concours, les demandes de crédits, l'appel d'offres, la réalisation prévue en une année pour terminer par la mise en exploitation et l'inauguration du bâtiment le 22 avril 2013. A titre indicatif, les besoins de l'Administration, actuellement et dans les cinq prochaines années, demandent 1'100m² supplémentaires.
- **Zone 30km/h sur Gare:** les travaux commenceront début juin pour se terminer avant la rentrée scolaire d'août 2009, des discussions ont eu lieu à ce sujet et les entreprises ont admis ce planning. Les utilisateurs seront informés par un tout-ménage, les enfants au travers des cours de l'éducation routière donné par la gendarmerie, sur l'attitude à avoir en zone 30. Des «totems» marqueront l'entrée de la zone et des bacs à fleurs de différentes couleurs et grandeurs seront installés.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Infrastructures routières «Commune-Borgeaud»:** le Bureau Rossier d'Aubonne a été choisi comme mandataire pour cette étude. Le 28 avril a eu lieu la première séance afin de transmettre les rôles et les tâches de chacun et pour fixer les échéances. Il a été rappelé aux partenaires qu'un mandat complémentaire communal sera commandé au Bureau Rossier pour l'étude de la transversale Est (Rte de Luins/Vy-Creuse/Perron) afin de présenter un projet pour la fin de l'année au Conseil.
- **Chemin Fossabot:** les travaux de génie civil, durée environ trois semaines, concernant le trottoir le long du nouvel immeuble, ont commencé cette semaine, l'on profitera de ces travaux pour équiper le trottoir d'un éclairage.
- **Déchetterie:** des travaux de gravillonnage se dérouleront dans le courant de juin afin de corriger les ornières présentes sur les espaces de déchargement dans l'enceinte de la déchetterie. Une presse écrasant les plastiques a été installée, les utilisateurs sont obligés de séparer les plastiques dits «durs» facilement valorisables des autres. Cette façon de faire est contraignante mais elle permettra de vérifier si le tri des matières plastiques pourra être maintenu ou s'il faudra suivre la politique de Retripar consistant à incinérer les plastiques peu valorisables avec les ordures ménagères.

- **Service du feu:** la 102^e Fête cantonale des pompiers s'est déroulée à Montreux les 9 et 10 mai et comme chaque année nos sapeurs ont participé aux divers concours avec les résultats suivants: concours individuel catégorie sous-officier: 1er, M. David Medina; Equipe combiné avec mention bien: 3^e; Equipe motopompe avec mention bien: 5^e. Félicitations à tous.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Préavis municipal N° 55 relatif à la fusion des Services du feu des communes de Begnins, Coinsins, Gland et Vich.

- M. Tacheron, rapporteur lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La présidente indique la procédure: a) discussion sur l'ensemble du préavis et le rapport de la commission; b) discussion et vote sur le règlement, chapitre par chapitre; c) discussion et vote sur la convention, chapitre par chapitre; d) discussion et vote sur l'ensemble du préavis y compris le règlement et la convention.

Avec l'arrivée de Mme Line Gilliland, le nombre de Conseillers passe à 64.

- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: apporte deux compléments au rapport de la Commission technique. 1^{ère} page, 2^e paragraphe, il précise que cela sera surtout un problème financier, qu'il n'a jamais vu un sapeur-pompier venir par intérêt ou pour échapper à la taxe. Ce sont des gens qui font du volontariat et sont présents. Ce n'est pas en supprimant la taxe que l'effectif va augmenter. 2^e page, art.14, M. Fargeon précise qu'il s'agit bien d'une décision des quatre municipalités. Il faut savoir que Gland taxera aussi les personnes seulement entre 20 et 47 ans, décision municipale telle que cela se fait actuellement. Si nous avons changé en mettant de 18 à 52 ans, on taxerait de 18 à 20 ans et de 47 à 52 ans, il serait difficile pour les personnes qui viennent d'arrêter de payer de devoir payer 3 ans supplémentaires.
- La parole n'étant plus demandée, il est passé à l'étude du Règlement intercommunal sur le Service de défense contre l'incendie et de secours.
- Ouverture de la discussion sur les chapitres Préambule et Généralités.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Les chapitres Préambule et Généralités sont acceptés à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Commission intercommunale du feu, art. 2.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Commission intercommunale du feu, art. 2, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Corps des sapeurs -pompiers, art. 3 et 4.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Corps des sapeurs-pompiers, art. 3 et 4, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre de l'Organisation du Corps des sapeurs -pompiers, art. 5 à 13.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre sur l'Organisation du Corps des sapeurs -pompiers, art. 5 à 13, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Service de sapeurs -pompiers, art. 14 à 21.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Service de sapeurs -pompiers, art. 14 à 21, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Interventions et exercices, art. 22 à 25.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Interventions et exercices, art. 22 à 25, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Nominations, art. 26 à 28.
- M. Tacheron: comme relevé dans le rapport de la Commission, suite à une omission, il faut rajouter: l'Etat-major et la Commission *intercommunale* du Feu, en fin d'art. 27.

La présidente demande s'il s'agit simplement d'une remarque ou si cela fait l'objet d'un amendement.

- M. Tacheron: répond qu'il ne s'agit que d'une remarque.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Nominations, art. 26 à 28, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Taxes d'exemption, art. 29 à 31.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Taxes d'exemption, art. 29 à 31, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Discipline, art. 32 à 35.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Discipline, art. 32 à 35, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Tarifs cadre des interventions du SDIS, art. 36 et 37.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Tarifs cadre des interventions du SDIS, art. 36 et 37, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Abrogation, art. 38.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Abrogation, art. 38, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Entrée en vigueur, art. 39.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Entrée en vigueur, art. 39, est accepté à une large majorité.

L'ensemble du Règlement intercommunal sur le Service de défense contre l'incendie et de secours est adopté à l'unanimité.

Il est passé à l'étude de la Convention sur le Service de défense contre l'incendie et de secours.

- Ouverture de la discussion sur les chapitres Préambule et Exposé préliminaires.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Les chapitres Préambule et Exposé préliminaires sont acceptés à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Corps des sapeurs -pompiers, art. 1 à 3.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Corps des sapeurs -pompiers, art. 1 à 3, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Commission intercommunale du feu, art. 4.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Commission intercommunale du feu, art. 4, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Matériel et équipement, art. 5.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Matériel et équipement, art. 5, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Indemnités, art. 6.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- Le chapitre Indemnités, art. 6, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Finances, art. 7 à 13.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Finances, art. 7 à 13, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Arbitrage, art. 14.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Arbitrage, art. 14, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Durée de la convention, art. 15.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Durée de la convention, art. 15, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Entrée en vigueur, art. 16.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Entrée en vigueur, art. 16, est accepté à une large majorité.
- Ouverture de la discussion sur le chapitre Abrogation, art. 17.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Le chapitre Abrogation, art. 17, est accepté à une large majorité.

L'ensemble de la Convention sur le Service de défense contre l'incendie et de secours est adoptée à l'unanimité.

- La discussion se poursuit sur l'ensemble du préavis y compris le Règlement et la Convention
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 55, soit:

- I. d'adopter le Règlement intercommunal sur le Service de défense contre l'incendie et de secours;*
- II. d'adopter la Convention entre les communes de Begnins, Coinsins, Gland et Vich sur le Service de défense contre l'incendie et de secours;*
- III. de transmettre ce Règlement au Département de la Sécurité et de l'Environnement pour approbation.*

6. Préavis municipal N° 60 relatif à l'agrandissement et à l'aménagement de la bibliothèque pour accueillir les classes de l'Établissement primaire de Gland.

- Mme Peltier, rapporteur, cite les vœux de la Commission technique demandant: - que l'équipe de projet poursuive sa réflexion en vue d'une meilleure gestion de l'espace bibliothèque pendant les heures scolaires, permettant notamment à deux groupes-classes de travailler simultanément; - que l'équipe de projet poursuive sa réflexion sur les possibilités de collaboration, notamment avec les «Milles Feuilles» ou l'UICN; - que l'on envisage au plus vite la possibilité de consultation du catalogue de la bibliothèque via un lien sur le site internet de la Commune, - que la Municipalité garde présente à l'esprit la question de l'implantation d'une future «bibliothèque communale mixte», afin de saisir toute opportunité de lieu se présentant, puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- Mme Petraglio, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- Mme Golaz: apporte précision et correction concernant le rapport de la Commission technique où il est dit, milieu de la page 2, ''que Le Primaire comptant quelques 80 classes, la faisabilité de cet objectif est encore à prouver''. C'est inexact, c'est bien l'ensemble des classes du Primaire et du Secondaire qui sont voisines de 80, 83 plus précisément, l'objectif est tout à fait réalisable. Elle relève les présences, sur la galerie, des deux bibliothécaires, Mmes Allaman et Mérat ainsi que du Directeur M. Ferro.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et 2 abstentions significatives, le Conseil communal accepte le préavis N° 60, soit:

- I. - d'accorder le crédit de Fr. 194'000. -- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 194'000. --.

PREMIERE LECTURE

7. Préavis municipal N° 61 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2010.

- Pour ce préavis en première lecture, ce sera la Commission des Finances qui rapportera.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8. Préavis municipal N° 62 relatif au plan partiel d'affectation «La Falaise II» et son règlement.

- Pour ce préavis en première lecture, ce sera la Commission du plan de zones qui rapportera.
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: souhaite que la Commission puisse connaître et renseigner le Conseil communal sur le statut fiscal des opposants au cheminement piétonnier le long des rives du lac.
- Mme Monnard: au début de la législature, à l'entrée de la parcelle communale 933, il y avait un portail d'une hauteur d'environ 1.20-1.50m. Actuellement ce portail est à 2.30m. La Municipalité a-t-elle autorisé la pose de ce portail?
- M. Genoud: non, une procédure est en cours devant le Tribunal et qui verra son terme au moment de la mise à l'enquête du sentier riverain du bord du lac.
- M. Fargeon: précise qu'il ne s'agit pas d'une parcelle communale mais bien d'une parcelle privée communale appartenant en partie à la Commune avec des droits de passage. Actuellement, il y a un souci juridique mais ça n'empêche pas la personne d'avoir mis quelque chose, il n'est pas possible d'accéder.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

DIVERS

9. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Claudine Bovet intitulé «Réaffectation de la ''Maison Rose'' et de sa parcelle».

- M. Vallotton remplaçant le premier membre et rapporteur M. Lieber excusé, lit les conclusions

de la Commission technique, laquelle n'exprime pas de vœux avant de connaître l'échéancier .

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

Par 21 oui, 32 non et 11 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Claudine Bovet.

10. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean -Marc Waeger «Pour l'intégration du Chemin du Lavasson dans la zone 30/secteur nord de la ville»

- S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Bovon Jean-Michel, rad. *Membres:* – Corbaz Gilberte, GdG – Schumacher Manfred, GdG – Tiya Yvan, GdG – Rohrer Michael, soc. – Waeger Jean-Marc, soc. Peltier Mauricette, lib.

- La discussion est ouverte.
- M. Waeger: prend acte de la réponse de la Municipalité qui ne le satisfait pas et s'en explique: *«il y a des contradictions dans les explications de la Municipalité: d'un côté, il s'agit de favoriser les transports publics, de l'autre côté, il est maintenu au milieu d'une zone d'habitation une desserte routière attrayante en proposant un itinéraire direct et rapide pour la circulation automobile. Ceci est également en contradiction avec l'idée d'encourager le recours à la marche à pied, au vélo, en valorisant ces modes de locomotion. Il a été constaté des excès de vitesse sur la portion en question et en même temps il n'y a pas de solution proposée (à part les contrôles, dont je doute de l'efficacité). Je lis dans la réponse: «cette situation ne peut pas être tolérée», ce qui me laisse songeur. Trottoir: il ne constitue pas une sécurité suffisante si cette portion devait être laissée telle quelle: il autorise même les véhicules à l'emprunter lors de croisements difficiles. D'autre part, il est dit qu'il est certes peu généreux par endroit mais qu'il garantissait un espace étant réservé aux piétons. J'en passe du souci de la sécurité des enfants qui n'est pas garantie non plus. J'espère avoir d'autres réponses de la Municipalité lors du travail de la commission».*
- M. M. Rohrer: précise que la structure «La Ruche» se trouvant au Ch. du Lavasson n'est pas une crèche-garderie, mais une UAPE où les enfants sont plus grands, avec moins d'encadrement. Avec l'arrivée d'une quarantaine d'entre eux en l'espace de cinq à dix minutes, à midi, sur un trottoir pas franchement large, avec des places de parc bien occupées, l'encadrement, hélas, est minimum.
- M. Genoud: signale, après contact avec M. Bovon premier membre de la Commission excusé ce soir, que la date fixée est le 20 mai à 19h00, le lieu sera communiqué ultérieurement par M. Bovon.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Postulat de M. Philippe Martinet « Mobilité douce à Gland».

La présidente donne la parole à M. Martinet tout en rappelant que ce postulat avait été déposé le 26 février.

M. Ph. Martinet: il a été question, tout à l'heure, des zones 30, c'est la solution principale de la Municipalité par rapport à la mobilité douce. Il apparaît que c'est une solution controversée avec la suppression des passages à piétons et ainsi moins de sécurité. En Suisse allemande, malgré

l'expérience, des questions se posent à ce sujet. Ce n'est pas encore la panacée pour promouvoir la mobilité douce à travers Gland. La proposition de ce postulat, allant dans le sens de ce que recommande l'EPFL, est d'étudier un peu mieux les flux des personnes, comme par exemple: les écoliers montant du sud au nord de la ville pour se rendre dans les bâtiments scolaires, le nouveau quartier du «Borgeaud» que cela génèrera-t-il comme déplacements? Comment inciter les gens à utiliser les moyens de mobilité douce? La Municipalité n'a pas attendu pour se poser ces questions, mais elle est souvent en bute à l'objection des propriétaires privés et doit réfléchir aux moyens juridiques et techniques de lever ces objections. Les outils à disposition sont devenus obsolètes comme le Plan directeur de circulation datant de 1989.

- La discussion est ouverte.
- M. Jaquier: trouve ce postulat complexe et compliqué avant les explications apportées ce soir. Il pense judicieux de le renvoyer à une commission et propose d'en nommer une pour étudier la prise en considération du postulat.

La présidente précise qu'il s'agit de l'art 73 du règlement du Conseil et que cette proposition doit être soutenue par un cinquième des membres présents.

- M. Ph. Martinet: s'étonne du paradoxe dans la remarque de M. Jaquier disant ne pas avoir compris avant les explications mais qu'ensuite, avec les explications, la situation s'est clarifiée. Chacun étant économe de ses soirées, est-ce encore nécessaire après les explications?
- M. Favez: est du même avis que M. Martinet et pense que ce postulat doit aller à la Municipalité.

Décision

Par 13 voix sur 64, la proposition de renvoi à une Commission est acceptée. La Commission sera nommée en juin.

12. Motion de Mme Sara Petraglio « Pour des achats publics équitables et responsables ».

La présidente donne la parole à Mme Petraglio pour le développement de sa motion, cette dernière sera jointe au présent procès-verbal.

- La discussion est ouverte.
- M. Vallat: l'intention est excellente, le problème n'est pas là. C'est plutôt l'applicabilité et la faisabilité du suivi de ces entreprises lors d'achats publics. Pour l'instant, il y a une pléthore de labels qui ne sont de loin pas contrôlés, même si l'organisme de travail est derrière et surveillerait plus ou moins certaines entreprises. Il faut limiter ce genre de démarche à des achats très conséquents voire très importants et ce n'est pas la Commune de Gland qui est premièrement touchée par ce genre d'investissements, mais peut-être l'Etat de Vaud ou la Confédération pour des marchés dits internationaux.
- M. Cretegnny: rappelle les questions de forme dans le cadre d'une motion qui touche les compétences qui sont des compétences municipales et dans ce cadre-là, il pense que cette motion est inacceptable. S'il y avait eu un vœu par rapport à ce genre de proposition, la Municipalité aurait pu l'entendre.
- Mme Favez: précise que ce n'est pas la première commune dans laquelle cette motion est déposée: Nyon a accepté sans discussion. Sur le plan privé, de plus en plus de personnes sont sensibles à la fabrication et à l'origine des produits. Cette démarche est nécessaire et doit se faire à tous les échelons si l'on veut faire avancer les choses. Mme Favez encourage à soutenir cette motion même s'il est difficile de contrôler ou d'enquêter afin de débusquer des irrégularités.
- Mme Labouchère: propose, avant de prendre en considération cette motion, de la renvoyer à une Commission ce qui permettrait de clarifier les choses.

- M. Ph. Martinet: appuie cette proposition et pense intéressant de savoir si la motion est recevable. Il trouve que M. Creteigny va un peu loin en assésant que la motion est irrecevable.
 - L'art. 71b définissant la motion n'exclut pas les objets qui sont du champ de la Municipalité. La Municipalité peut dire: oui, effectivement on prend la proposition ou pas à notre compte.
 - M. Fargeon: la dernière fois une motion n'était pas recevable et avait néanmoins été acceptée ce qui avait obligé la Municipalité à répondre. La motion est contraignante, une fois acceptée, il faut donner une réponse. Le renvoi à une Commission donnera la possibilité de consulter les Services de l'Etat et permettra de donner l'information sur sa recevabilité ou éventuellement sa transformation en postulat.
 - Mme Petraglio: se rallie à la proposition de Mme Labouchère pour un renvoi à une Commission et précise que sa motion reste une motion.
- La présidente rappelle l'art 73 du règlement du Conseil et que cette proposition doit être soutenue par un cinquième des membres présents.

Décision

La proposition de renvoi à une Commission est acceptée à une large majorité. La Commission sera nommée en juin.

13. Postulat de M. Jean-Michel Favez «Pour que la Municipalité de Gland initie un sondage populaire à l'échelle du district avant que le Conseil régional ne se prononce sur le projet de patinoire à Saint -Cergue».

La présidente donne la parole à M. Favez pour le développement de son postulat, ce dernier sera joint au présent procès-verbal.

- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: demande à M. Favez de préciser sa pensée, car pour elle, mandater un organisme de sondage constitue une injonction à la Municipalité et non pas faire une étude sur un sondage.
- M. Favez: il n'y a aucune objection à ce qu'un postulat contienne une injonction. Le plus important de la chose est de connaître l'avis des principaux intéressés et pense que c'est le seul moyen. En l'état actuel, personne ne connaît l'avis de la population à part quelques Conseillers communaux ici ou là. Les membres présents ici et qui sont nos représentants au Conseil régional devront se prononcer sans connaître l'avis des citoyens qu'ils représentent et c'est dommage. M. Favez pense que dans l'avancement actuel du dossier, c'est une étape qui aurait dû être prévue par nos Autorités, pas nécessairement au niveau local mais déjà au niveau du Conseil régional; cela n'a pas été fait et c'est le dernier moment pour le faire puisque la décision de l'engagement au soutien de la patinoire se prendra le lendemain de notre Conseil communal, il lui paraît urgent d'agir.
- M. Grandjean: c'est une question intéressante, plutôt qu'un postulat, ce devrait être une interpellation à la Municipalité pour lui demander de transmettre un souhait du Conseil, on n'a pas d'ordre à donner au Conseil régional.
- M. Turrettini: comprend la requête mais émet des doutes quant à l'acceptabilité du résultat. Une question sera posée aux gens en disant: voulez-vous une patinoire? Les gens vont dire oui, certainement, sans être informés de toutes les contraintes liées à ce genre d'exploitation. Il ne pense pas que l'on puisse prendre le résultat de ce sondage comme acquis pour prendre une décision sur un objet aussi important qu'un investissement de cette taille. Et de rappeler l'interpellation de M. Martinet qui avait déjà abordé ce sujet.
- M. Moret: s'il doit y avoir un sondage, il serait bien d'aborder la question de savoir dans quelles mesures les citoyens sont sensibles à ce que coûte une patinoire aux collectivités locales.

- M. Favez: c'est «prendre les gens pour des ânes» que d'imaginer qu'ils ne puissent pas penser ce que va coûter une patinoire à une collectivité, les gens se renseignent et savent qu'une patinoire n'est pas quelque chose de gratuit. Quant à l'investissement, la décision n'est pas encore prise de savoir s'il y aura une ou deux patinoires, les Autorités décideront. Les décisions avec le financement seront soumises à référendum populaire puisque les décisions à la fois des Communes et du Conseil régional sont soumises à référendum. Il y aura toutes les possibilités pour s'opposer en tant que finances uniquement à la création d'une ou plusieurs patinoires.
 - M. Collaud: un premier sondage, comme il avait déjà dit, a été effectué auprès de l'ensemble des communes du District et les communes non-membres ont déjà eu une première information. Il est vrai que les citoyens n'ont pas été interrogés. Contrairement à ce que l'on croit, beaucoup de personnes ne savent pas combien cela coûte. Si aujourd'hui la patinoire de Saint-Cergue passe, l'on parle de 200 à 300 mille francs de déficit par année, alors qu'il y a des prêts de quatre millions sans intérêt, alors qu'il y a un fonds à fonds perdu de la part du tourisme qui peuvent être mis sur Saint-Cergue. Lors de la première étude, au niveau de Gland, l'on parlait grosso modo d'un million de déficit par année. Certaines communes sont prêtes à aller de l'avant, comme pour Télé Dôle, et apporter une certaine somme, peut-être plus, après. Le Conseil régional a déjà annoncé et présenté le préavis, la Commission se réunira le 24 juin, le délai est extrêmement court pour répondre au postulat et la Municipalité n'y arrivera pas. Si le Conseil régional décide d'aller jusqu'au bout, la seule chose que la Municipalité pourrait dire, ce serait qu'elle refuse mais elle a déjà annoncé qu'elle était favorable. Les membres de chaque parti pourraient aussi aller dans ce sens-là.
 - M. Turrettini: certes les gens sont capables de réfléchir mais recevoir un appel, un soir «entre la poire et le fromage» pour demander sans aucune préparation ce qu'ils pensent, ils ne vont pas faire de grandes élaborations intellectuelles pour savoir le contexte, la réponse sera spontanée en faveur de l'objet, voilà pourquoi il doute de la viabilité de la réponse.
 - M. Ph. Martinet: ce postulat pose une vraie question: c'est lorsque l'on a un objet que l'on pourrait, entre guillemets, s'offrir, au niveau régional avec un impact financier important. Il est clair qu'aujourd'hui, on ne peut pas dire que beaucoup d'efforts aient été faits pour «sentir la population» et vu le processus, il n'est pas possible d'organiser quelque chose de sérieux dans les délais impartis. Typiquement sur ce genre d'objet, le Conseil régional devrait faire en sorte que tous les Conseils communaux ou généraux puissent être sondés. Si l'on avait déjà un avis de presque cinquante à septante citoyens dans chaque commune, il y aurait déjà un bon échantillonnage pour la région et l'on aurait quelque chose de sérieux puisque ces personnes savent lire les comptes et le budget et savent dans quoi cela s'insère. Le souci est légitime, la solution du sondage dans les délais n'est pas tellement réalisable, mais il faudrait que le Conseil régional et la Municipalité apprennent à travailler mieux avec les Conseils communaux et généraux.
- La présidente rappelle que le postulat demande que la Municipalité initie un sondage populaire à l'échelle du District avant que le Conseil régional ne se prononce sur le projet de patinoire à Saint-Cergue.
- M. Favez: s'étonne que l'on ne puisse pas organiser un sondage en un mois et dix jours. Nous sommes le 14 mai et ce sondage doit arriver pour le 24 juin auprès des gens qui devront prendre la décision, cela paraît être faisable. Il faut arrêter de parler de problème de délai. Si cette demande est adressée à la Municipalité de Gland, c'est parce qu'elle est le principal contributeur au Conseil régional donc cela évite une étape de passer par le Conseil régional et de faire voter ce dernier pour un simple sondage qui ne doit pas revenir très cher. C'est une petite dépense que la Commune pourrait supporter puisque les comptes sont si mirifiques et permettre à la population de se prononcer au préalable.
 - M. Cretegny: pour répondre à M. Martinet, oui, le Conseil régional aurait dû mieux sonder la population, cette critique sera rapportée au Conseil régional. Si l'on veut que ce dernier fonctionne et arrive au bout de ses projets, c'est aussi en respectant le cadre institutionnel et il ne

voit pas la commune de Gland arriver elle-même sur le territoire des autres communes avec un sondage. Ce serait mettre la clé sous le paillason du Conseil régional pour les futurs travaux. Là réside toute la difficulté pour trouver les bons équilibres et le respect des communes les unes envers les autres. Dans ce cadre-là un tel sondage serait malheureux et le faire dans le délai imparti paraît assez difficile.

- M. Favez: trouve l'attitude de la Municipalité extrêmement décevante en se réfugiant derrière des arguments qui ne tiennent pas la route. De plus en plus souvent dans ce Conseil communal, avec les préavis qui nous sont donnés, on arrive au dernier moment avec des préavis et décisions tout faits sur lesquels il n'y a plus rien à dire si ce n'est accepter ou refuser parce que c'est au niveau régional que se prend la décision. Cette réticence de la Municipalité à demander simplement l'avis de la population de l'ensemble du District est regrettable. Le risque qu'elle prend est de faire échouer tout projet définitif d'une patinoire sur le territoire de notre district.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 36 non, 18 oui et 10 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse de prendre en considération le postulat de M. Jean-Michel Favez.

14. Divers + Propositions individuelles.

- M. Pernet: les gendarmes, maintenant, se promènent à vélo à Gland, d'où son étonnement de voir que les agents du Service à la population utilisent le bus pour contrôler la zone 20km/h. Ne pourraient-ils pas le faire à pied ou également à vélo?
- Mme Labouchère: annonce avoir déposé une interpellation auprès du Grand Conseil, concernant l'état des routes cantonales suite aux communications précédentes faites dans ce Conseil, demandant au Département des Infrastructures de se prononcer et donner un programme de réparation. Elle se fait le porte-parole de beaucoup de citoyens pour remercier toutes les personnes (écoles, bénévoles, Municipalité) qui se sont investies dans le cadre du centième anniversaire de la Fanfare et du Giron des musiques.
- M. Waeger: n'a pas été consulté concernant la date pour la séance de Commission «chemin du Lavasson». Il n'est pas libre le 20 mai, il faut trouver une autre date.
- M. Genoud: le prie de regarder avec M. Bovon.
- M. Tacheron: M. Fargeon a fait l'éloge des équipes ayant participé au Concours de la Fédération vaudoise des Sapeurs-pompiers et, d'insister sur le terme Concours de la Fédération vaudoise, car cette année les organisateurs montreusiens, pour faire moderne, ont appelé cela le «Fire Contest».
- M. Fargeon: remercie Mme la Députée Labouchère pour son intervention auprès du Conseil d'Etat et des Services concernant les routes, il est toujours bien d'être appuyé par les députés. Il remercie le Conseil communal pour avoir accepté ce soir la fusion du SDIS et les personnes ayant initié cette aventure, à savoir les commandants actuels de Gland, Begnins, Coinsins et Vich. Sans une volonté claire de l'Etat-major, il n'aurait pas été possible de mettre en place cette fusion.
- Mme Favez: il faut être attentif au fait que l'auteur d'une motion ou d'un postulat soit consulté avant de fixer la date de la commission car il doit en faire partie.

La présidente confirme l'avoir dit dans ses communications mais comme pour toute nouvelle chose, il peut y avoir erreur de jeunesse. Il est pris note de cette remarque.

- M. Favez: lorsque le Conseil communal s'est prononcé sur l'adhésion au Réseau des Toblerones, un élément majeur faisait problème, c'était celui des tarifs puisque ceux prévus dans le préavis engendraient pour certains parents glandois des augmentations pouvant être très

importantes. Ces tarifs à la hausse étaient le fruit d'un consensus suite à la pression, essentiellement, d'une Municipalité à laquelle il a été, en fait, cédé de manière à répondre à ses demandes pour qu'elle adhère au Réseau des Toblerones. En fin de compte, la commune en question, Le Vaud, est la seule à ne pas y avoir adhéré. Toujours lors de l'étude de ce préavis, le syndic avait dit qu'il serait plus facile d'agir pour adapter les tarifs, dans le sens souhaité par une majorité de la commission d'alors, une fois le Réseau créé. C'est donc, maintenant, chose faite puisque M. Creteigny, dans ses communications, a signalé que cette tarification a été adoptée hier. M. Favez veut s'assurer qu'elle corresponde bien aux demandes de la Commission de notre Conseil, puisque l'acceptation même de ce préavis était en quelque sorte liée à l'engagement du syndic à aller dans ce sens, c'est-à-dire avoir des tarifs adaptés à la situation des parents et qu'ils ne soient pas trop coûteux pour eux.

- M. Creteigny: M. Favez n'était pas présent lors de l'assemblée décidant du premier tarif et qui a été difficile. Cela a été remarqué au niveau de la FAJE car, il comprenait certaine contradiction, en particulier sur les seuils qui avaient été présentés au Conseil communal et qui n'étaient pas acceptables. Il était sûr qu'il fallait transformer ce tarif. Lors de la séance où toutes les Municipalités du futur réseau étaient présentes, M. Creteigny s'est retrouvé seul à soutenir le tarif que nous avons. Ce qui fait que ce n'est pas juste Le Vaud, mais bien toutes les communes du réseau actuel qui avaient demandé ce tarif particulier, posant beaucoup de problèmes. Il est vrai, M. Creteigny s'était engagé auprès du Conseil communal pour défendre un tarif qui puisse être mieux adapté. Ce qui a été ajusté, ce sont les différents critères permettant des courbes adaptées tant au niveau du revenu des ménages que de la composition familiale. La situation a évolué, depuis 4-5 ans que le tarif existait, au niveau des prix de revient et des prix des structures, il est plus cher. Il a fallu remonter le tarif prix de revient plus haut, dès lors la ligne s'étale de manière différente, il y a des personnes gagnantes et d'autres perdantes. Avec ce nouveau tarif, il y a cohérence tant pour le pré-scolaire, que le parascolaire et l'accueil familial de jour, parce que proposé de la même façon, pas au même niveau puis que les prix sont différents, mais avec la même philosophie, contrairement à ce qu'il y avait avant. Il a été dit que ce tarif serait vérifié et réadapté rapidement en fonction des données obtenues. Le gros problème actuellement, après téléphones à toute une série de réseaux locaux, c'est que les réseaux se sont créés sans être forcément documentés puisque qu'il y a très peu de connaissances sur la vraie situation des familles donc pas assez documenté pour avoir des statistiques claires qui puissent dire où l'on va. Les communes demandent aussi de savoir ce qu'elles vont mettre au budget et de pouvoir maîtriser les coûts. Ce n'est pas juste le fait de rendre des places accessibles, c'est en même temps maîtriser les coûts. Cette équation difficile sera revue avec un bilan après les cinq premiers mois, l'exercice commencera en août jusqu'en décembre et il sera déjà possible d'avoir une première idée de la situation des parents, clients du réseau. Sur cette première période, la plupart des parents étaient déjà du réseau. Avec la création des nouvelles places, il sera possible de vérifier l'année prochaine la faisabilité. En cas d'énormes problèmes dus à des éléments particuliers par exemple, et que l'on voit que le tarif ne fonctionne pas, une révision plus rapide sera faite. La première révision devrait prendre effet, s'il y a révision, pour la rentrée scolaire 2010. La grande majorité des communes a accepté ce tarif et c'est un tarif moyen dans le cadre du Canton. Des comparaisons ont paru dans les journaux, les journalistes ont cité des chiffres sans analyser ce qui se passait à l'intérieur de ces chiffres. Exemple: «Broye -Vully» apparaissait très généreux par rapport aux nôtres, mais leurs structures plus légères sont dans des immeubles avec loyers relativement faibles et donc un prix de revient bon marché. Le pourcentage de répartition entre communes et parents n'a pas toujours la même analyse, la comparaison dans le journal donnait 50% -50%, alors que pour notre réseau, il est de 60% pour les communes et 40% pour les parents. Il faut aller de l'avant même si, actuellement, les chiffres sont difficiles à manipuler et prendre aussi la température des autres réseaux.

- M. Ph. Martinet: parle du même article. Mais en fin de compte il y a un avant et un après. La Municipalité ne pourrait-elle pas présenter quelques cas de figure de gens qui étaient à Gland avec un enfant? Ce serait simple et parlant de voir l'évolution entre avant et après la création du réseau avec les nouveaux tarifs.
- M. M. Rohrer: le tarif accepté est un tarif politique pour faire plaisir aux financiers des différentes Municipalités. Il n'a pas été assez pris en considération les parents qui placent leurs enfants et savoir combien cela va leur coûter. M. Rohrer accepte difficilement que l'on dise que le tarif mis en place est un tarif moyen par rapport au tarif vaudois et reprend des chiffres cités par le Canton dans le cadre de l'application de la LAJE ou la moyenne de la participation des parents est de 40% et non pas de 60%.
- M. Fargeon: trouve l'intervention de M. Rohrer étonnante. Parler de politique oui, mais l'élément politique a aussi été donné le soir de la signature. Par vingt-deux voix contre une, les communes ont décidé d'appliquer un tarif, c'est aussi de la démocratie. Tout n'est pas figé, il faut travailler sur des chiffres pas très justes maintenant, mais qui devront être réévalués au fur et à mesure.
- M. M. Rohrer: les vingt-deux voix contre une montrent très bien qu'il est beaucoup plus difficile de discuter de ces tarifs parce qu'ils nous avaient été promis par M. Creteigny.
- Mme Cl. Bovet: M. Rohrer était dans le groupe de travail pour l'élaboration des tarifs avec des parents ayant eux-mêmes des enfants placés, tout comme lui; il y avait également des gens des structures. Dire que c'est une décision politique, Mme Bovet a de la peine à entendre.
- M. M. Rohrer: la Commission à l'unanimité avait proposé d'amender le préavis en augmentant les rabais de fratrie.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance tout en rappelant la prochaine séance du Conseil, le 25 juin 2009 à 19 heures.

La séance est levée. Il est 22h03

Pour le bureau de Conseil communal:

La présidente:

La secrétaire:

Christine Girod-Baumgartner

Mireille Tacheron